

ANNEXE I

GRILLE HORAIRE : CAPA option « Services en milieu rural » applicable à la rentrée scolaire 2011

Enseignements obligatoires		Horaire sur 56 semaines						Horaire supplémentaire enseignant						
Disciplines	seuil	TOTAL	Dont classe entière	Dont groupe à effectif réduit	Dont activités pluridisciplinaires	Horaire Hebdomadaire Indicatif	Pluri-disciplinarité	Mise à niveau	Travaux pratiques renforcés (seuil à 16)	Pratique encadrée	Accomp. Projet élève	Stage collectifs	AFPS (seuil 10)	Vie De classe
Français	24	140,00	84,00	56,00		2,50 (1,50+1,00)								
Histoire et géographie	24	56,00	56,00			1,00 (1,00+0,00)								
Éducation socioculturelle	24	168,00	84,00	84,00		3,00 (1,50+1,50)								
Éducation physique et sportive (dont EPUP)	24	168,00	168,00			3,00 (3,00+0,00)								
Mathématiques	24	168,00	112,00	56,00		3,00 (2,00+1,00)								
Informatique	16	112,00		112,00		2,00 (0,00+2,00)								
Biologie - Ecologie	24	112,00	56,00	56,00		2,00 (1,00+1,00)								
Sciences économiques, sociales et de gestion	24	98,00	70,00	28,00		1,75 (1,25+0,50)								
Sciences économiques, sociales et de gestion / Gestion commerciale	16	217,00	28,00	140,00	49,00	3,00 (0,50+2,50)								
Sciences économiques, sociales et de gestion / Economie familiale et sociale	16	273,00	28,00	196,00	49,00	4,00 (0,50+3,50)								
Sciences et techniques professionnelles (MAP)	24	112,00	56,00	56,00		2,00 (1,00+1,00)								
TOTAL		1 624,00	742,00	784,00	98,00	27,25 (13,25+14,00)	98,00						98,00	
+ activités pluridisciplinaires						1,75								
Total général						29,00								
Période en entreprise et stages		14 à 16 semaines dont 12 semaines prises sur la scolarité												

Les heures libérées lorsque les élèves sont en stage permettent d'assurer le suivi des élèves en stage, la concertation et/ou d'autres activités. Ceci concerne également les suppléments horaires enseignants. Cette grille ne s'applique pas aux établissements scolaires relevant du L. 813-9 du code rural et de la pêche maritime.

ANNEXE II

GRILLE HORAIRE : CAPA option "Agriculture des régions chaudes" applicable à la rentrée scolaire 2011

Enseignements obligatoires		Horaire sur 56 semaines						Horaire supplémentaire enseignant						
Disciplines	seuil	TOTAL	Dont classe entière	Dont groupe à effectif réduit	Dont activités pluridisciplinaires	Horaire Hebdomadaire indicatif	Pluri-disciplinarité	Mise à niveau	Travaux pratiques renforcés (seuil à 16)	Pratique encadrée	Accomp. Projet élève	Stage collectif	AFPS (seuil 10)	Vie de classe
Français	24	112,00	56,00	56,00		2,00 (1,00+1,00)								
Histoire et géographie (dont ECJS)	24	56,00	56,00			1,00 (1,00+0,00)								
Education socioculturelle	24	28,00	28,00			0,50 (0,50+0,00)								
Education physique et sportive (dont EPUF)	24	168,00	168,00			3,00 (3,00+0,00)								
Mathématiques	24	168,00	112,00	56,00		3,00 (2,00+1,00)								
Biologie - Ecologie	24	56,00	56,00			1,00 (1,00+0,00)								
Sciences économiques, sociales et de gestion	24	56,00	28,00	28,00		1,00 (0,50+0,50)								
Sciences économiques, sociales et de gestion / Gestion de l'entreprise et de l'environnement	16	56,00	28,00	28,00		1,00 (0,50+0,50)								
Sciences et techniques des équipements / Agroéquipements	16	168,00	42,00	126,00		3,00 (0,75+2,25)								
Sciences et techniques professionnelles	16	700,00	210,00	392,00	98,00	10,75 (3,75+7,00)	98,00							
Non affecté	24	28,00	28,00			0,50 (0,50+0,00)								
TOTAL		1 624,00	840,00	686,00	98,00	27,25 (15,00+12,25)	98,00							
+ activités pluridisciplinaires						1,75								
Total général						29,00								
Période en entreprise et stages						14 à 16 semaines dont 12 semaines prises sur la scolarité								

Les heures libérées lorsque les élèves sont en stage permettent d'assurer le suivi des élèves en stage, la concertation et/ou d'autres activités. Ceci concerne également les suppléments horaires enseignants. Les horaires du MAP sont inclus dans la discipline de la spécialité. Cette grille ne s'applique pas aux établissements scolaires relevant du L.813-9 du code rural et de la pêche maritime.

ANNEXE III

GRILLE HORAIRE : CAPA option « Lad-cavalier d'entraînement » applicable à la rentrée scolaire 2011

Enseignements obligatoires		Horaire sur 56 semaines						Horaire supplémentaire enseignant						
Disciplines	seuil	TOTAL	Dont Classe entière	Dont groupe à effectif réduit	Dont activités pluridisciplinaires	Horaire Hebdomadaire indicatif	Pluri-disciplinarité	Mise à niveau	Travaux pratiques renforcés (seuil à 16)	Pratique encadrée	Accomp. Projet élève	Stage collectifs	AFPS (seuil 10)	Vie de classe
Français	24	112,00	56,00	56,00		2,00 (1,00+1,00)	7,00							
Histoire et géographie	24	56,00	56,00			1,00 (1,00+0,00)								
Educación socioculturelle	24	28,00	28,00			0,50 (0,50+0,00)								
Educación physique et sportive (dont EPUJP)	24	168,00	168,00			3,00 (3,00+0,00)	14,00							
Mathématiques	24	168,00	112,00	56,00		3,00 (2,00+1,00)	14,00							
Biologie - Ecologie	24	28,00	28,00			0,50 (0,50+0,00)	14,00							
Physique et Chimie	24	28,00	28,00			0,50 (0,50+0,00)	7,00							
Sciences économiques, sociales et de gestion	24	84,00	56,00	28,00		1,50 (1,00+0,50)	14,00							
Sciences et techniques des équipements	16	98,00	14,00	70,00	14,00	1,50 (0,25+1,25)								
Agronomie	24	42,00	14,00	14,00	14,00	0,50 (0,25+0,25)								
Zootéchnie / Hippologie	16	560,00	224,00	266,00	70,00	8,75 (4,00+4,75)	28,00							
Equitation	16	140,00	14,00	126,00		2,50 (0,25+2,25)								
Sciences et techniques professionnelles (MAP)	16	112,00	56,00	56,00		2,00 (1,00+1,00)								
TOTAL		1 624,00	854,00	672,00	98,00	27,25 (15,25+12,00)	98,00							
+ activités pluridisciplinaires						1,75								
Total général						29,00								
Période en entreprise et stages		14 à 16 semaines dont 12 semaines prises sur la scolarité												

Les heures libérées lorsque les élèves sont en stage permettent d'assurer le suivi des élèves en stage, la concertation et/ou d'autres activités. Ceci concerne également les suppléments horaires enseignants. Cette grille ne s'applique pas aux établissements scolaires relevant du L.813-9 du code rural et de la pêche maritime.